

- 1 -

SYSTEME ET COLONNE DE DISTRIBUTION POUR
APPAREILS ELECTRIQUES INTERRUPTEURS.

La présente invention concerne un système de distribution pour appareils électriques interrupteurs, ce système comportant une colonne de distribution comprenant des barres omnibus verticales non coplanaires et une enveloppe de protection disposée autour des barres. Elle concerne également la colonne de distribution appropriée à un tel système.

Par appareils électriques interrupteurs, on désigne présentement des appareils tels que des contacteurs, disjoncteurs, contacteurs-disjoncteurs, appareils de protection, ou interrupteurs proprement dits comprenant plusieurs pôles pour effectuer l'ouverture et/ou la fermeture d'un circuit de puissance alimenté à partir des barres omnibus de distribution précitées.

15

Il est souhaitable d'associer à des colonnes de distribution électrique à barres situées dans différents plans parallèles verticaux des systèmes de fixation et de raccordement d'appareils électriques interrupteurs qui permettent un montage peu encombrant en profondeur et commode de tels appareils tout en offrant la possibilité de sectionner et de réarmer en toute sécurité la liaison électrique entre les barres omnibus de distribution et les appareils.

20

La présente invention a en particulier pour but de permettre une fixation peu encombrante et un raccordement électrique sectionnable d'appareils interrupteurs sur une colonne de distribution à barres omnibus non coplanaires.

5

Elle vise également à réaliser un système simple et particulièrement accessible dans lequel la commande du sectionnement et du réarmement peut être bloquée par une détection mécanique de l'état "marche" de l'appareil interrupteur.

10

Selon l'invention, dans un système du type précité, il est prévu une pluralité de supports qui s'étendent dans une direction parallèle aux plans des barres, chaque support comportant au moins une paroi d'appui applicable sur une face respective de fixation de l'enveloppe de protection de la colonne et étant agencé pour porter, d'une part, au moins un appareil interrupteur, d'autre part, un organe de prise de courant et de sectionnement muni de pinces embrochables sur les barres de distribution par introduction dans des trappes prévues dans un flanc de l'enveloppe perpendiculaire aux plans des barres, l'organe de prise de courant et de sectionnement comportant des moyens de connexion aux appareils interrupteurs et une partie mobile de sectionnement susceptible d'être actionnée par des moyens de commande manuelle.

25

L'agencement décrit et notamment la disposition de l'organe de sectionnement débrochable entre le flanc de l'enveloppe de protection du jeu de barres et l'appareil interrupteur en association avec un support commun audit organe et à l'appareil, permettent de constituer un système à extension latérale ; ce système est donc peu encombrant en profondeur et il autorise un montage et un câblage faciles, ainsi qu'une bonne accessibilité des appareils et de leurs blocs de sectionnement associés.

30

35

De préférence, le système décrit se compose de supports dont chacun comprend au moins un appareil interrupteur et un

organe de sectionnement associé sous forme de bloc rapporté au support ; les supports sont disposés comme autant de branches horizontales soit unilatéralement sur un flanc de l'enveloppe perpendiculaire aux plans de barres, soit bilatéralement sur deux tels flancs opposés de l'enveloppe ; des ailes de fixation sont de plus prévues sur l'enveloppe parallèlement aux plans des barres pour permettre un montage des supports par présentation frontale, application contre les ailes et fixation à celles-ci au moyen de pièces de centrage et de verrouillage, ces pièces étant solidaires du support ou de l'enveloppe et coopérant avec des orifices ménagés dans les ailes de fixation de l'enveloppe ou respectivement du support.

De préférence, le support comprend une partie fixe par rapport à l'enveloppe de la colonne et une partie réglable en profondeur par rapport à la partie fixe pour permettre le montage d'appareils interrupteurs de types et de dimensions différentes au moyen d'un même support et dans un même gabarit frontal. On peut ainsi fixer éventuellement des appareils modulaires sur un rail vertical ou horizontal, ou sur plusieurs tels rails, rapporté(s) à la partie réglable du support.

On peut avantageusement associer au bloc de sectionnement, pour faciliter le travail de l'opérateur, un plastron de sectionnement solidaire du support ou du bloc de sectionnement et permettant l'interaction souhaitée entre celui-ci et l'appareil interrupteur, le plastron étant doté d'un palpeur déplaçable parallèlement aux plans des barres pour détecter la position d'un organe tel qu'un bouton ou une manette représentatif de l'état de l'appareil interrupteur. Le plastron peut, de plus, être agencé pour comporter des moyens de commande manuelle du sectionnement, fixes ou par exemple constitués par une clé.

Lorsque les moyens de commande manuelle du sectionnement comprennent une clé, le plastron présente un orifice à

fentes d'introduction de la clé et une noix rotative de logement de la clé et d'entraînement d'un arbre de commande du sectionnement ; la noix présente au moins une portée susceptible de coopérer avec une butée du palpeur pour être
5 bloquée en rotation par la butée dès lors que le palpeur détecte que l'appareil interrupteur est en position de fermeture. Le plastron peut enfin présenter des éléments indicateurs de l'état sectionné ou réarmé du bloc de sectionnement, ces éléments étant très simplement disposés sur la
10 noix rotative pour apparaître dans une fenêtre du plastron.

Il peut en outre être prévu dans l'organe de prise de courant et de sectionnement un dispositif de précoupure associé à l'appareil interrupteur et sensible au déplacement du
15 plastron ou de préférence à un organe déplacé lors de l'actionnement des moyens de commande manuelle du sectionnement.

L'invention concerne également la colonne de distribution
20 agencée pour recevoir les supports modulaires du système précédemment décrit.

Un mode de réalisation de l'invention sera décrit ci-après à titre d'exemple non limitatif avec référence aux dessins
25 annexés dans lesquels :

La figure 1 représente en élévation de face un système de distribution électrique conforme à l'invention ;

30 La figure 2 représente en perspective un support d'appareil interrupteur fixé à l'enveloppe de la colonne de distribution ;

35 La figure 3 montre en perspective à plus petite échelle la partie fixe du support de la figure 2, ainsi qu'une variante de réalisation de la partie réglable du support rapportée à sa partie fixe ;

La figure 4 est une vue de dessus partielle à plus grande échelle du support de la figure 2 ;

5 La figure 5 représente en élévation de face une liaison à pignon et crémaillère entre l'arbre rotatif de commande du sectionnement et la partie mobile en translation de l'organe de prise de courant et de sectionnement ;

10 La figure 6 est une vue en élévation du même support de la figure 2 ;

La figure 7 représente en perspective éclatée une variante de réalisation du support ;

15 La figure 8 montre en élévation les supports cloisonnés du type indiqué figure 7, le cloisonnement étant ôté du support inférieur pour permettre de voir le plastron de sectionnement ;

20 La figure 9 est une vue de dessus à plus grande échelle du support de la figure 7 ;

25 La figure 10 montre une vue de dessus partielle d'une variante de réalisation de la colonne et du bloc de sectionnement.

Le système S illustré par la figure 1 est associé à une colonne de distribution C comprenant des barres omnibus B1 à 30 B5 non coplanaires, parallèles à un même plan P dans une enveloppe de protection E.

Le système représenté est conçu pour la fixation et le raccordement électrique d'appareils interrupteurs I, par 35 exemple des contacteurs, disjoncteurs, contacteurs-disjoncteurs ou interrupteurs proprement dits, auxquels sont éventuellement associés des dispositifs annexes non représentés tels que des auxiliaires de protection, des fusibles, des

auxiliaires de télécommande. Le système S se compose de supports formant des modules M ; la figure 1 montre plusieurs supports M1-M6 disposés bilatéralement par rapport à la colonne sur les flancs opposés de celle-ci.

5

Chaque support ou module M est de forme générale allongée et comporte une partie fixe 11 et une platine 12 réglable en profondeur, c'est-à-dire perpendiculairement aux plans des barres, par rapport à la partie fixe (figures 2, 3 et 4) ;
10 il comporte aussi le cas échéant au moins une équerre 13 augmentant la latitude de réglage en profondeur, cette équerre étant fixée à la platine 12 (figure 4) ; la platine 12 permet de conserver, avec des appareils de profondeurs différentes, un gabarit de logement situé à l'arrière d'un
15 plan P1-P1 (figure 4) correspondant par exemple à une porte d'armoire logeant le système de distribution décrit. Les équerres 13 peuvent par exemple supporter des rails verticaux ou horizontaux portant eux-mêmes des appareils modulaires interrupteurs et leurs annexes (figure 3).

20

La platine 12 est de préférence un profilé ou châssis muni de perforations normalisées 12a dans une âme 12b bordée d'ailes 12c, 12d ; il est prévu sur ses ailes 12c, 12d des trous de fixation 12e permettant le passage de vis qui
25 passent également dans des orifices de réglage, par exemple sous forme de boutonnière 11a, ménagés sur une paroi horizontale supérieure 11b du support fixe 11.

Dans la forme d'exécution de la figure 4, l'équerre 13
30 présente des orifices 13a correspondant à des orifices 12e de la platine afin de produire une fixation réglable en profondeur de l'équerre 13 au moyen de vis engagées dans lesdits orifices, ceci permettant de rapporter sur le support des appareils interrupteurs modulaires de moins grande
35 profondeur que les appareils I.

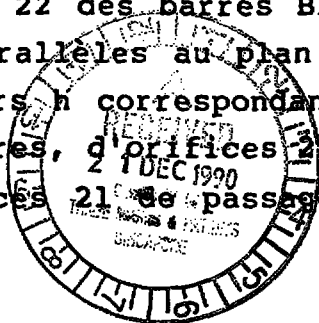
Dans la forme d'exécution de la figure 3, la platine 12 a une surface développée verticalement pour porter au moyen de

pattes télescopiques 74 rapportées frontalement plusieurs rails horizontaux 75 de support d'appareils modulaires.

Le support fixe 11, mieux visible sur la figure 3, présente
5 une paroi horizontale supérieure 11b et une paroi horizontale inférieure 11c comportant les boutonnières précitées de réglage 11a pour la platine 12. Les parois 11b, 11c sont réunies par un voile vertical 11d doté d'une ouverture 11e destinée à être placée en regard d'une trappe ménagée dans
10 un flanc de la colonne pour permettre le passage de lames ou de pinces d'embrochement sur les barres B1-B5.

Le support fixe 11 comprend une paroi antérieure 11f et une paroi postérieure 11g de fixation à l'enveloppe E de la
15 colonne C. Les parois 11f, 11g sont verticales et se rattachent en équerre au voile verticale 11d ; la paroi 11f est équipée d'un tenon 11h et d'une pièce de verrouillage 11i de type quelconque, par exemple quart de tour. La paroi 11g est munie de deux tenons 11h ; les tenons 11h ont des extrémités
20 tronconiques pour être convenablement guidés dans des logements de l'enveloppe E.

L'enveloppe de protection E de la colonne C renferme les barres omnibus B1-B5. Elle comprend (figures 2 et 3) deux
25 flancs verticaux opposés 14, 15 perpendiculaires au plan P-P et munis chacun de trappes 16 pour le passage des pinces d'embrochage propres à chaque support M. A chacun des flancs verticaux 14, 15 se rattachent une aile avant pliée 14a, 15a et une aile arrière pliée 14b, 15b. Un profilé 17 en U est
30 fixé à l'intérieur de l'enveloppe E sur les faces internes des parois verticales 14, 15, de manière à ménager en retrait des ailes 14a, 15a une chambre 18, tandis qu'un plat 19 est fixé à l'arrière des ailes 14b, 15b pour fermer la chambre 22 des barres B1-B5. Les ailes 14a, 14b, 15a, 15b
35 sont parallèles au plan P-P et sont dotées, à intervalles réguliers, d'orifices 20 de passage pour les tenons 11h et d'orifices 21 de passage pour les pièces de verrouillage



lli. On comprend que les supports M sont engagés horizontalement sur la colonne de manière frontale, c'est-à-dire selon une direction perpendiculaire au plan P-P et aux plans des barres omnibus B1-B5, de façon que les tenons llh et les 5 pièces de verrouillage lli pénètrent dans les orifices respectifs 20, 21 des ailes 14a, 14b, 15a, 15b. Les flancs 14, 15 de l'enveloppe E peuvent avantageusement présenter des saillies 72 par exemple obtenues par crevé pour servir d'appui au support ll et faciliter la mise en place de 10 celui-ci. Les barres B sont au nombre de cinq mais peuvent, bien entendu, être en nombre inférieur. Les barres B1 à B5 correspondent aux conducteurs d'un réseau électrique triphasé avec neutre distribué et conducteur de protection. Dans un autre mode de construction, le conducteur de protec- 15 tion peut être constitué par l'enveloppe E elle-même lorsque celle-ci est en matériau électriquement conducteur, ou par un conducteur de protection rapporté à l'enveloppe lorsque celle-ci est en matériau isolant. Cette dernière réalisation sera décrite plus loin en regard de la figure 10.

20

L'organe de prise de courant et de sectionnement est un bloc 30 rapporté dans le support fixe ll à l'aide de moyens de fixation, mais il pourrait bien entendu constituer lui-même ce support fixe et/ou se composer d'un organe de prise de 25 courant et d'un organe de sectionnement. Le voile vertical lld du support fixe ll peut être fixé au flanc 14 de l'enveloppe E.

Le bloc 30 est moulé en matière isolante et présente des 30 pinces 31 de prise de courant embrochables sur les barres omnibus B1-B5 et débrochables de celles-ci par translation d'un coulisseau à simple sectionnement 32 commandé par un arbre rotatif 33 ; les pinces 31 sont logées individuellement dans des compartiments ménagés dans le coulisseau 32.

35

Le bloc 30 présente, d'autre part, des moyens fixes de connexion par exemple à vis avec des bornes de puissance de l'appareil interrupteur I. La commande du mouvement de

translation du coulisseau s'effectue en réponse à la rotation de l'arbre 33 grâce à au moins une liaison de transformation de mouvement, par exemple du type à pignon et crémaillère.

5

La figure 5 représente ce type de liaison avec le pignon 35 monté sur l'arbre rotatif 33 et engrenant avec la crémaillère 36 réalisée sur la face supérieure du coulisseau 32, de manière à transformer le mouvement de rotation de l'arbre en un mouvement de translation du coulisseau ; sur la figure 5, la pince 31 est illustrée en position embrochée sur la barre omnibus B2 par exemple.

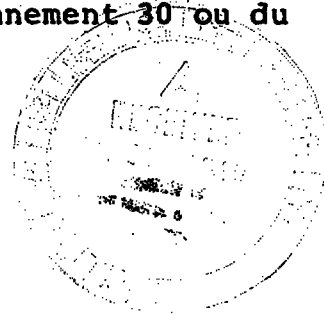
On peut évidemment utiliser pour réaliser l'organe de prise de courant sectionnable tout autre organe approprié, par exemple à pivotement des pinces d'embrochage.

La rotation de l'arbre 33 est produite au moyen d'une clé non représentée dont l'empreinte peut pénétrer dans un logement approprié 43 d'une noix 40 fixée à l'arbre (figure 4). Cette noix 40 peut être guidée axialement sur l'arbre 33 et être sollicitée vers un plastron 50 de sectionnement par un ressort 41, de manière à être susceptible d'une légère course axiale vers l'arrière par rapport à l'arbre 33 lors de l'introduction de la clé de commande du sectionnement afin d'actionner un contact 42 de précoupure associé à l'appareil interrupteur I de façon à assurer que le sectionnement s'effectuera à vide.

Il va de soi que l'on peut également prévoir à titre de moyen de commande du sectionnement une manette ou un volant disposé à demeure, mais susceptible d'être inhibé par le plastron et de commander directement au début du mouvement de sectionnement un dispositif de précoupure.

35

Le plastron 50 de sectionnement est fixé par exemple par encliquetage en face avant du bloc de sectionnement 30 ou du support fixe 11.



Ce plastron 50 comporte (figure 4) un palpeur 51 déplaçable manuellement parallèlement au plan Pl-Pl selon une flèche A à l'encontre de l'effort d'un ressort de rappel non indiqué. Le palpeur est logé et guidé dans le plastron, en étant muni d'un organe de déplacement manuel. Cet organe est par exemple un bouton 52 de manœuvre traversant une fenêtre oblongue 53 du plastron (figures 2 et 6) ou une prise 52 constituée par un repli du palpeur (figures 8 et 9). L'extrémité libre du palpeur peut ainsi être amenée de la position de repos 1 à la position de détection 2 "marche" ou "fermeture" ou à la position de détection 3 "coupure", "déclenchement" ou "ouverture" de la position prise par le bouton B de l'appareil interrupteur I. Le palpeur 51 présente de plus une butée non indiquée coopérant avec une portée, par exemple une came 44 de la noix 40 pour empêcher le sectionnement et le réembrochement quand le palpeur ne peut venir qu'en position 2.

Une détection rotative peut bien entendu être également réalisée. Des palpeurs 51 de formes différentes peuvent être prévus en association avec des appareils interrupteurs de dimensions différentes et/ou des appareils interrupteurs équipés de boutons ou de manettes agencés différemment.

La face frontale du plastron présente d'autre part un orifice à fentes 55 pour l'introduction de la clé de commande du sectionnement et du réarmement, une fenêtre d'indication 56 en regard de laquelle vient une indication "0" ou "1" portée par une face solidaire en rotation de l'arbre 33, par exemple la face avant de la noix 40, et une fenêtre oblongue 57 susceptible de coïncider avec une fenêtre correspondante 58 de la noix pour autoriser un cadennassage ou verrouillage de l'arbre 33 dans sa position de sectionnement.

La noix 40 a été illustrée sur la figure 6 en traits pleins dans sa position de sectionnement et en traits mixtes dans sa position de réarmement. La forme de la clé et de l'orifice 55 assure que la clé ne peut être engagée et retirée que

5 dans les deux positions "sectionné" et "réarmé" par rotation
quart de tour pour passer de l'une à l'autre en interdisant
notamment le retrait de la clé dans sa position intermédiaire.
Le câblage de puissance en aval de l'appareil interrupteur
et son câblage éventuel de commande peuvent aisément
être collectés latéralement aux supports modulaires M. Le
système représenté peut être installé de manière autonome ou
dans une armoire de distribution. Dans une première forme
d'exécution, des cloisons isolantes horizontales 60a sont
10 prévues entre les différents supports M (figures 1 et 2).

Dans une deuxième forme d'exécution (figure 7), chaque
support M est logé dans un coffret 60 comprenant une paroi
de fond 61, une paroi avant 62, une paroi supérieure 63 et
15 une paroi inférieure 64, ainsi que du côté opposé à la
partie fixe 11 du support deux entretoises 65, 66 et une
paroi latérale 67. La rigidité des parois 62, 67 du coffret
combinée à celle du support M procure la résistance mécanique
souhaitée de l'ensemble. Les parois 63 et 64 présentent
20 des charnières 63a, 64a pour une porte pivotante 68.

La paroi avant 62 forme un plastron d'appareil pour les
appareils interrupteurs et comporte au moins une fenêtre 62a
pour laisser apparent le bouton B de chaque appareil, tout
25 en étant conformée et montée de manière à laisser accessible
le plastron de sectionnement 50 et le palpeur 51 (figures 7
et 8). La porte 68 présente une ouverture 68a permettant
l'accès au bouton B et à la prise 52 de manœuvre du palpeur
51. Le palpeur est, par ailleurs, muni d'un orifice autori-
30 sant le cadenassage du palpeur dans la position 3 d'ouverture
de l'appareil interrupteur ; on constate que l'opérateur
peut ainsi effectuer un test du bouton B et un verrouillage
à l'état ouvert de l'appareil sans avoir à ouvrir la porte
68, le bloc de sectionnement pouvant rester embroché.

35

Certaines parois du coffret, par exemple la paroi inférieure
64, peuvent jouer le rôle de cloisonnement en armoire.

Il est de plus prévu dans le plastron de sectionnement 50 trois orifices 70a, 70b, 70c coïncidant dans la position de sectionnement du bloc 30 avec trois orifices correspondants de la noix 40 ou du coulisseau pour permettre un verrouillage du type "3 cadenas" du bloc.

On voit à la partie inférieure du plastron de sectionnement 50 indiqué en bas de la figure 8, une fenêtre 71 permettant à l'opérateur de constater la coupure effective à l'aide de 10 moyens indicateurs liés à la partie mobile du bloc 30 et apparaissant dans cette fenêtre en position de sectionnement.

Sur la figure 9, un cadenas 73 a été représenté en prise 15 dans un orifice 40a de la noix 40 et dans un orifice correspondant 70 du plastron de sectionnement 50. Le plastron 50 présente à sa partie arrière une facette 50a qui masque une vis non représentée de fixation du plastron d'appareil 62 au support. Le plastron 50 est escamotable, par exemple par 20 pivotement autour d'un axe 50b, pour dégager la vis de fixation. On comprend que l'intervention sur l'appareil interrupteur I ou le démontage de celui-ci n'est donc autorisé qu'après le pivotement du plastron de sectionnement 50 pour effectuer le démontage du plastron d'appareil 62. De plus, 5 le pivotement du plastron 50 pour venir dans la position ouverte 50c n'est possible que dans la position de sectionnement de la partie mobile du bloc 30 ; il est prévu à cet effet des conformations coopérantes sur le plastron et la partie mobile, par exemple la noix 40, du bloc 30 pour 30 interdire l'ouverture du plastron 50 en position embrochée.

L'enveloppe E de la colonne de distribution illustrée par la figure 10 loge plusieurs barres B et présente, sur sa partie extérieure arrière, une cornière 76 rapportée. Sur cette 35 cornière est fixé du côté du bloc de sectionnement 30 un conducteur plat 77 de protection ; ce conducteur 77 est disposé de manière optionnelle et il est mis en contact dans

la position d'embrochement du bloc 30 avec une pièce élastique conductrice 78 prévue sur le bloc.

Le système de distribution décrit fonctionne de la manière suivante :

La colonne de distribution C étant montée à l'air libre ou dans une enveloppe, par exemple dans une armoire, l'opérateur qui souhaite disposer sur la colonne un support modulaire latéral M rapporte ce support horizontalement pour engager les tenons 11h et pièces de verrouillage 11i dans les orifices respectifs 20, 21 des ailes frontales 14a, 15a et postérieures 14b, 15b de l'enveloppe E, tandis que le support est maintenu en appui sur les saillies 72 puis il fixe le support par verrouillage de la pièce quart de tour 11i.

Pour effectuer une manœuvre de sectionnement, l'opérateur saisit le bouton ou la prise 52 et déplace le palpeur 51 dans le sens de la flèche A (figures 2 et 4) jusqu'à la butée de l'extrémité du palpeur contre le bouton B de l'appareil interrupteur I.

Si le palpeur détecte la position 3, c'est-à-dire "ouverture" ou "arrêt", de l'appareil (figure 2), l'opérateur peut introduire la clé de commande du sectionnement dans l'orifice à fentes 55 et dans le logement coaxial correspondant 43 de la noix 40, les fentes respectives de l'orifice et du logement étant alignées. Par la rotation de la clé, l'opérateur produit alors le pivotement de l'arbre et le déplacement du coulisseau 32. Le microcontact 42 de pré coupure est actionné par le déplacement vers l'arrière de la noix 40 contre le ressort de rappel 41 lorsque l'opérateur introduit la clé. L'opérateur peut alors actionner sans risque l'appareil interrupteur et vérifier des auxiliaires de celui-ci.

Si le palpeur détecte la position 2, c'est-à-dire "fermeture" ou "marche", de l'appareil, son déplacement insuffisant

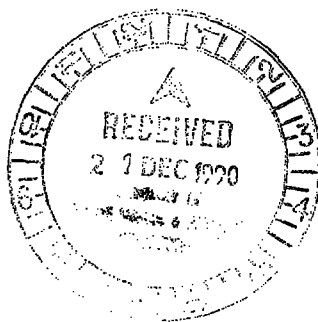
ne permet pas au logement 43 de venir en regard de l'orifice 55, de sorte que la clé de commande de sectionnement ne peut être introduite.

5 Lorsqu'après sectionnement l'opérateur veut réembrocher le coulisseau 32, il ne peut pas effectuer cette manœuvre si l'appareil interrupteur I est en position "marche", puisque là encore la course insuffisante du palpeur interdit l'introduction de la clé.

10

Il va de soi que l'on peut apporter au mode de réalisation décrit des modifications sans sortir du cadre de l'invention. Il convient de noter que le système décrit offre une sécurité lors des opérations de montage et de démontage des

15 supports 11 sur la colonne C. Du fait que la direction d'engagement/dégagement des supports 11 est perpendiculaire à la direction d'embrochage/débrochage du bloc de sectionnement 30, il est impossible, quand la partie mobile du bloc 30 est en position sortie, d'engager le support 11 sur la
20 colonne ou, quand le support est monté sur la colonne, de le dégager de celle-ci.



Revendications de brevet

1. Système de distribution pour appareils électriques interrupteurs, comportant une colonne de distribution qui comprend des barres omnibus verticales non coplanaires et axées dans différents plans parallèles verticaux, et une
5 enveloppe de protection disposée autour des barres, caractérisé par :

- 10 - une pluralité de supports (M) qui s'étendent latéralement à l'enveloppe de protection (E), chaque support comportant au moins une paroi d'appui (11f, 11g) applicable sur une face respective de fixation (14a, 14b, 15a, 15b) de l'enveloppe de protection (E) de la colonne (C) et étant agencé pour porter :
- 15 - d'une part, au moins un appareil interrupteur (I),
- d'autre part, un organe de prise de courant et de sectionnement (30) muni de pinces (31) embrochables sur les barres de distribution (B) par introduction dans des
20 trappes (16) prévues dans un flanc (14, 15) de l'enveloppe perpendiculaire aux plans des barres,
- l'organe de prise de courant et de sectionnement (30) comportant des moyens de connexion aux appareils interrup-
25 teurs et une partie mobile de sectionnement (32) susceptible d'être actionnée par des moyens de commande manuelle.

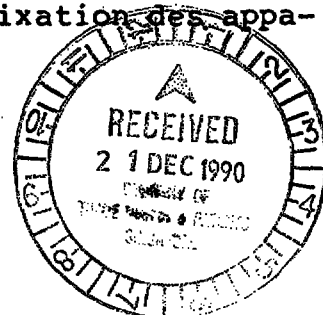
2. Système selon la revendication 1, caractérisé par le fait que les supports (M) s'étendent dans
30 une direction parallèle au plan des barres (B1-B5) et que les faces de fixation (14a, 14b, 15a, 15b) prévues sur l'enveloppe (E) pour recevoir les parois d'appui (11f, 11g) des supports (M) sont perpendiculaires aux flancs (14, 15) de l'enveloppe dans lesquels sont ménagées les trappes (16)
35 de passage des pinces embrochables (31).

3. Système selon la revendication 2, caractérisé par le fait que les trappes d'embrochage (16) sont prévues sur deux flancs opposés (14, 15) de l'enveloppe (E) de la colonne de distribution (C), des saillies d'appui 5 (72) étant également prévues pour les supports (11) sur les flancs (14, 15).

4. Système selon la revendication 2 ou 3, caractérisé par le fait que l'enveloppe (E) de la colonne de 10 distribution (C) présente au moins une aile de fixation (14a, 14b, 15a, 15b) perpendiculaire au flanc (14, 15) muni des trappes (16) de passage des pinces d'embrochement, l'aile de fixation comprenant, à intervalles réguliers (h), des orifices de passage (20, 21) pour des tenons et des 15 pièces de verrouillage solidaires des supports d'appareils.

5. Système selon la revendication 4, caractérisé par le fait que chaque support (M) comprend une paroi antérieure (11f) et une paroi postérieure (11g) de 20 fixation verticales rattachées par un voile (11d) muni d'une ouverture (11e) de passage des pinces d'embrochement, la paroi antérieure de fixation étant dotée d'au moins un tenon (11h) et une pièce de verrouillage (11i), la paroi postérieure étant dotée d'au moins deux tenons (11h) d'axes 25 perpendiculaires aux plans des barres.

6. Système selon l'une des revendications 1 à 5, caractérisé par le fait que le support (M) se compose d'une partie (11) fixe par rapport à l'enveloppe (E) de la colonne 30 et d'une partie (12) réglable en profondeur par rapport à la partie fixe, la partie fixe du support comprenant le voile vertical (11d) et au moins une face horizontale (11b, 11c) dotée de moyens de réglage (11a) de la partie réglable, la partie réglable comportant une platine de fixation des appa- 35 reils interrupteurs (I).



7. Système selon la revendication 6,
caractérisé par le fait que la partie réglable (12) du
support (M) est une platine munie de perforations régulières
(12a) pour la fixation des appareils interrupteurs (I).

5

8. Système selon la revendication 7,
caractérisé par le fait que la platine réglable (12) porte,
au moyen de pattes télescopiques (74) plusieurs rails hori-
zontaux (75) de support d'appareils interrupteurs modulai-
10 res.

9. Système selon l'une des revendications 1 à 8,
caractérisé par le fait que chaque support (M) est pourvu de
moyens de fixation du bloc de prise de courant et de sec-
15 tionnement (30).

10. Système selon l'une des revendications 1 à 9,
caractérisé par le fait que le bloc de prise de courant et
de sectionnement (30) comprend une partie fixe munie des
20 moyens de connexion aux appareils interrupteurs et portant
les moyens de commande manuelle du sectionnement et comprend
une partie mobile qui comporte un coulisseau (32) portant
des pinces (31) embrochables sur les barres de distribution
(B1-B5) et débrochables de celles-ci, le mouvement de trans-
25 lation du coulisseau étant produit pour assurer la connexion
et respectivement le sectionnement par la rotation d'un
arbre rotatif (33) commandé par les moyens de commande
manuelle.

30 11. Système selon la revendication 10,
caractérisé par le fait que le mouvement de translation du
coulisseau (32) s'effectue en réponse à la rotation de
l'arbre rotatif (33) par l'intermédiaire d'au moins une
liaison à pignon (35) et crémaillère (36).

35

12. Système selon l'une des revendications 10 et 11,
caractérisé par le fait que le bloc de prise de courant et
de sectionnement (30) présente un plastron (50) de section-

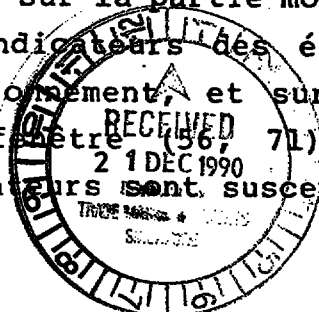
nement muni d'un orifice frontal à fentes (55) et muni d'une noix rotative (40) qui comporte un logement (43) à fentes coaxial à l'orifice et qui est en rotation de l'arbre rotatif (33), les fentes de l'orifice du plastron et du logement de la noix étant susceptibles de recevoir une clé de manœuvre et coïncidant seulement dans une position d'embrochement et dans une position de sectionnement.

13. Système selon l'une des revendications 1 à 12, destiné au montage d'appareils interrupteurs (I) à bouton ou manette (B) de commande manuelle, caractérisé par le fait que le bloc de prise de courant et de sectionnement (30) comprend un palpeur (51) présentant une prise manuelle (52), une butée et une extrémité libre disposée en profondeur au niveau de la manette de commande de l'appareil, la butée du palpeur coopérant avec une portée de la partie mobile du bloc de sectionnement pour empêcher le sectionnement et le réembrochement lorsque le palpeur détecte que la manette de l'appareil est en position "marche".

14. Système selon l'une des revendications 12 et 13, caractérisé par le fait que la butée du palpeur coopère avec une came (44) appartenant à la noix rotative (40) d'entraînement de l'arbre de commande du sectionnement (33).

15. Système selon l'une des revendications 12 à 14, caractérisé par le fait qu'il est prévu sur la partie mobile de sectionnement (32) des éléments indicateurs des états respectifs d'embrochement et de sectionnement, et sur le plastron de sectionnement (50) une fenêtre (56, 71) en regard de laquelle les éléments indicateurs sont susceptibles d'apparaître.

16. Système selon l'une des revendications 1 à 15, caractérisé par le fait que la partie fixe et la partie mobile du bloc de prise de courant et de sectionnement (30) présentent chacune au moins un orifice (57), lesquels orifi-



ces sont en regard l'un de l'autre en position de sectionnement pour permettre, dans cette position, l'introduction d'un cadenas.

5 17. Système selon l'une des revendications 13 à 16, caractérisé par le fait que le palpeur présente un orifice permettant l'introduction d'un cadenas pour verrouiller le palpeur dans sa position de détection de l'état "ouverture" de l'appareil interrupteur.

10 18. Système selon l'une des revendications 1 à 17, caractérisé par le fait qu'un dispositif de précoupure coopère avec une partie mobile du bloc de prise de courant et de sectionnement pour actionner au moins un contact de
15 précoupure associé à l'appareil interrupteur (I).

19. Système selon la revendication 18, caractérisé par le fait que le dispositif de précoupure comporte un microcontact (42) sensible au déplacement du
20 palpeur (51) à partir de sa position de repos.

20. Système selon la revendication 18, caractérisé par le fait que la noix rotative (40) du bloc de prise de courant et de sectionnement (30) est montée à
25 translation sur l'arbre rotatif (33) en étant sollicitée par un ressort de rappel (41), la noix subissant un déplacement à l'encontre de l'effort du ressort lors de la commande manuelle du sectionnement, le dispositif de précoupure comprenant un microcontact (42) sensible au déplacement de
30 la noix selon l'axe de l'arbre.

21. Système selon l'une des revendications 1 à 20, caractérisé par le fait que chaque support (M) avec le bloc de sectionnement associé est enfermé dans un coffret muni
35 d'un plastron d'appareil (62) et d'une porte pivotante (68).

22. Système selon la revendication 21, caractérisé par le fait que le plastron de sectionnement (50) recouvre une zone de fixation du plastron d'appareil (62) au support, le plastron (50) étant escamotable pour dégager cette zone de fixation.

23. Système selon la revendication 22, caractérisé par le fait que le plastron de sectionnement (50) et la partie mobile (32) du bloc de sectionnement (30) présentent des moyens coopérants interdisant l'escamotage du plastron (50) dans la position d'embrochement du bloc.

24. Colonne de distribution pour appareils interrupteurs disposés sur des supports d'un système de distribution, comprenant des barres omnibus verticales non coplanaires axées dans différents plans parallèles verticaux, une enveloppe de protection disposée autour des barres et au moins un flanc (14, 15) perpendiculaire aux plans des barres et muni de trappes de passage (16) pour des pinces d'embrochement (31) d'un organe de prise de courant et de sectionnement (30) associé à chaque support, caractérisée par au moins une aile de fixation (14a, 14b, 15a, 15b) perpendiculaire au flanc (14, 15) et dotée, à intervalles réguliers (h), d'orifices (20, 21) de passage pour des tenons et pièces de verrouillage solidaires des supports (M) des appareils interrupteurs (I).

